

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Elancourt

Du 13 juin 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

Lahsen BOUCHKI
Olivier FOREST
Zahoua HAMADACHE
Hassan BEZZAZ
Roland LEPONT
Mélanie PINEAU
Patrick ISAMBERT
Habiba MAYAKI
Patrick ABENZA

CFDT
CFDT
CFDT
CFDT
CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC
CGT

Christophe TRIBUT

Alexandre DUVAL
Latifa HARRAS
Sarah CHEURFA
Maxime JOLY

SUPPLEANTS

CFDT
CFDT
CFDT

CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC

CGT

Diffusion : Dominique MALRIN
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet : http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/dp2017.cfm
et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):
https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intralang=fr

REUNION

Présents :

Hassan BEZZAZ	CFDT
Zahoua HAMADACHE	CFDT
Latifa HARRAS	CFE-CGC
Patrick ISAMBERT	CFE-CGC
Roland LEPONT	CFE-CGC

Excusés:

Patrick ABENZA	CGT
Maxime JOLY	CGT
Lahsen BOUCHKI	CFDT
Olivier FOREST	CFDT
Christophe TRIBUT	CFDT
Sarah CHEURFA	CFE-CGC
Habiba MAYAKI	CFE-CGC
Mélanie PINEAU	CFE-CGC
Alexandre DUVAL	CFE-CGC

A représenté la Direction à cette réunion :

Céline MAGALHAES	Responsable Ressources Humaines
------------------	---------------------------------

Invitée :

Sandrine BRUNET DORLEANS	Ancienne Responsable Ressources Humaines de TS ayant quitté ses fonctions le 31 mai 2019.
--------------------------	---

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CGT

Recrutement

- Pouvez-vous nous indiquer l'état d'avancement du recrutement de l'année 2019 sur Elancourt ?
- Quelles mesures comptez-vous prendre afin d'augmenter ce recrutement ?
- Quelles mesures comptez-vous prendre afin de pérenniser les recrutements et fidéliser les nouveaux arrivants ?
- Nous constatons trop souvent qu'après leur circuit d'arrivée, les nouveaux embauchés ne sont plus ni suivis ni épaulés dans leurs démarches pour s'intégrer dans leur nouvel environnement (comptes informatiques, habilitations, accès, outils jtime, ...).
- Le recrutement de prestataires semble aussi très difficile, les entreprises « préselectionnées » ne disposant pas des profils qui nous intéressent. Est-il possible de trouver d'autres entreprises afin que les équipes puissent recruter des prestataires ayant les bonnes compétences ?
- Nous voyons encore de nombreuses équipes (WEB, Systemes, ...) être sur le fil de rasoir et avancer avec un manque cruel de ressources et ne pas pouvoir répondre aux sollicitations des clients, comment allez-vous aider ces équipes ?

REPONSE :

1.

SBU	Recrutement	Départ ou Mut Sortante Externe Groupe	Mobilité Sortante Site	Variation
CC OIC	5	3		2
RÉGION TRANSVERSE	1		1	0
Total	6	3	1	2

2. Une chargée de recrutement supplémentaire, basée sur Aix, a rejoint les équipes le 17 juin 2019.

Un 3^e partenariat est en cours avec l'école Hitema (pour rappel, il y a déjà 2 partenariats avec les écoles ESGI et Supinfo).

Un afterwork a été réalisé fin avril et d'autres sont à planifier sur le 2nd semestre 2019.

3. Plusieurs actions sont actuellement en cours : travail sur l'amélioration des outils, aller vers un management davantage de proximité, réflexion du service Recrutement & Mobilité sur l'amélioration de l'intégration...

4. Si nous parlons de recrutement, les Ressources Humaines ont pour mission de recruter les candidats dont les profils correspondent aux besoins et postes ouverts chez TS.

Si nous parlons des achats de prestations intellectuelles, le référencement en place est régulièrement revu pour s'assurer qu'il réponde aux besoins. Certaines sociétés proposant ces services en sortent et d'autres y sont intégrées selon les exigences exprimées par nos prescripteurs en termes d'expertise. En tout état de cause, le référencement en place a pour vocation de servir les besoins de sous-traitance de l'entreprise et non pas les besoins de recrutement.

5. Des recrutements sont en cours.

Enquête d'engagement

- Pouvez-vous nous indiquer où en sont les groupes de travail sur ce sujet ?

REPONSE :

Les salariés seront tenus informés de l'avancement du sujet.

Vendredi de l'ascension

- Les salariés dont la présence était nécessaire le vendredi de l'ascension, le 31 mai, n'ont pas bénéficié de ticket restaurant comme cela est organisé habituellement. Nous demandons que, dans ces conditions, toutes les notes de frais soient traitées positivement.

REPONSE :

Les salariés concernés pourront faire une note de frais.

Animation d'équipes

Au mois de mars nous avons posé la question suivante :

« Cela fait plus d'un an que le projet NEO est en place et l'animation des Ligne de Services est toujours aussi déficiente. Il n'y a toujours aucune information qui redescend vers les salariés, certaines équipes sont laissées à l'abandon par des managers débordés qui n'arrivent pas à gérer la notion de ligne nationale et qui ne pilotent que ceux qu'ils ont autour d'eux.

- *Quand pensez-vous que l'animation des équipes sera mise en place ?*
- *Ne faut-il pas soulager la charge de travail des managers afin de leur permettre de réaliser correctement ce travail d'animation d'équipe ? »*

Vous avez répondu :

« Dans le cadre de NEO, une nouvelle organisation s'est mise en place. Plusieurs actions ont été menées pour accompagner les managers dans leur rôle national (séminaires, formation aux méthodes agile...). Il existe par ailleurs de nombreuses actions de communication à destination des salarié(e)s : coffee & chat, petit déjeuner, réunion sur les sites où est présent OIC suite aux CODIR...La Direction d'OIC s'est dotée d'une apprentie en Communication pour renforcer les événements et le partage d'information et reste en soutien des managers sur les actions de communication et d'animation d'équipes. »

- Pour nous, sur Elancourt, la communication est toujours aussi déficiente.
- Sur quelles actions de communication, l'apprentie OIC en communication est-elle intervenue ou va-t-elle intervenir ?

REPONSE :

A travers de nombreux articles mis en ligne sur l'intranet OIC (8 articles en 2019), notre apprentie en communication a mis des équipes à l'honneur et notamment des thèmes propres à Elancourt.

Vous pouvez retrouver ces articles via le lien suivant : <https://intranet.peopleonline.corp.thales/news/?lid=64581>

Différents événements de communication ont par ailleurs été organisés par les managers sur le 1^{er} trimestre 2019 :

- 1) La seconde Edition « Tech Talk in the Cloud 2nd Ed » les 10 et 11 avril 2019
- 2) Les coffee & Learn : le 12 décembre 2018 (DevOps & Automatisation), le 29 janvier 2019 (Supervision et HySIO Watch) et le 16 mai 2019 (Poste Admin universel) sur Elancourt autour des thématiques des projets SI
- 3) Les petits- déjeuners mensuels sont toujours organisés, le dernier ayant eu lieu le 7 juin 2019

Ces événements transverses sur OIC viennent compléter la communication descendante des managers de Centre de Services et Ligne de Services.

Intervention en HNO

De nombreux salariés devant intervenir en dehors des heures d'ouverture du site rencontrent des difficultés pour intervenir car les demandes de dérogations n'arrivent pas toujours aux gardiens malgré qu'elles aient été

De nombreux salariés devant intervenir en dehors des heures d'ouverture du site rencontrent des difficultés pour intervenir car les demandes de dérogations n'arrivent pas toujours aux gardiens malgré qu'elles aient été envoyées à temps au service dérogations.horaires

- Y'a-t-il un changement dans le processus ?
- Comment faire pour limiter au maximum ce dysfonctionnement qui amène le gardien à appeler et déranger le manager d'astreinte pour une validation inutile ?

REPONSE :

Le processus n'a pas changé. En principe, toutes les demandes de dérogation horaires reçues par l'équipe Sureté de la part du Service RH sont transmises au gardien. Lorsque les demandes ont été envoyées au service dérogations horaires tardivement, il se peut qu'elles n'aient pas eu le temps d'être traitées et transmises au gardien dans les temps.

Portail d'accès au site

Depuis quelques mois, le portail d'entrée sur le site d'Elancourt est endommagé, ce qui oblige le gardien à de nombreuses interventions manuelles assez pénible en cas d'interventions en HNO, la nuit, sous la pluie, ...

- Pouvez-vous nous indiquer quand sera réparé le portail ?

REPONSE :

Nous ne connaissons pas la date à laquelle la réparation sera faite.

L'entreprise qui a occasionné les dommages tarde à honorer ses engagements, elle est périodiquement relancée, y compris par la direction du programme COPERNIC. Fort de ce constat, il vient d'être demandé à VINCI de passer la commande afférente aux travaux, qui se remboursera en ne payant pas certaines factures de l'entreprise incriminée.

Retraite

Les salariés désirant faire valoir leurs droits à la retraite avant 64 ans se voient appliquer un malus sur leurs prestations retraites complémentaires (Coefficient de solidarité temporaire appliqué pendant 3 ans). Dans les accords Thales, il est prévu que Thales compense cette perte de revenus par un versement unique, au moment du départ à la retraite.

- Quelles sont les conditions nécessaires pour que ce versement soit mis en place ?
- Quelles sont les modalités pour déclencher le versement ?

REPONSE :

Le versement de ce complément à l'allocation de départ à la retraite est subordonné au respect des conditions suivantes :

- l'ouverture d'un CET – Congé de fin de carrière ;
- l'application du coefficient de solidarité conformément à l'ANI du 30 octobre 2015 ;
- l'utilisation des droits inscrits sur le CET - Congé de fin de carrière selon les modalités définies au sein de l'accord (notamment la liquidation de la retraite dès l'obtention des droits à taux plein au titre du régime général).

Pour déclencher le versement, le salarié doit contacter le service paie

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Organisation et Astreintes

1. 11 heures de repos

- Quels sont les durées maximales et temps de repos obligatoire pour des interventions sur astreinte
- Suis-je en droit de m'arrêter et de prendre mon repos de 11 heures après 10 heures d'intervention dans la journée?
- Que se passe-t-il si on déclare plus de 10 heures de temps travail journalier dans JTime?
- Est-ce écrêté?

REPONSE :

L'intervention pendant la période d'astreinte et le temps de trajet constituent du temps de travail effectif. A ce titre, les 10 heures de travail effectif quotidien, les 11 heures de repos quotidien et les 24 heures hebdomadaires doivent être respectées.

Un salarié doit veiller à ne pas dépasser 10 heures de travail effectif par jour.

Un code couleur à la saisie permet de rappeler les excès ou les mauvaises saisies. Il s'agit d'alertes non bloquantes. Ce n'est pas écrêté, les saisies des salariés sont conservées dans JTIME.

2. Astreintes

- Quelles sont les astreintes régulières sur le périmètre de cette instance ? Et combien de personnes participent régulièrement dans chaque astreinte ?

REPONSE :

La gestion des astreintes relève du management. Les plannings sont accessibles sur Visual Planning.

3. Economie et astreintes

Chez OIC, on tente de mutualiser les astreintes en demandant toujours plus aux valeureux salariés. On ne pose pas le problème de la multitude des connaissances que doit posséder le salarié pour réaliser son astreinte : connaissance de plusieurs produits, plusieurs systèmes, plusieurs affaires ... Ce qui compte c'est de réduire le nombre d'astreintes pour faire des économies.

- Quelles sont les astreintes qui seront mutualisées ? Des formations seront-elles prévues pour les salariés ?
- Y a-t-il une étude sur le nombre d'appels, la complexité, le nombre de déplacements réalisés pour chaque astreinte régulière ?
- Peut-on obliger un salarié à être en astreinte ?
- Peut-on obliger un salarié à prendre un autre périmètre d'astreinte ?

REPONSE :

Il n'y a pas la volonté de mutualiser toutes les astreintes. Seules les astreintes Web/Applications, Stockage/Sauvegarde et Systèmes sont mutualisées. Des sensibilisations au contexte client sont déjà effectuées et se poursuivront.

Oui, elle est faite par les RO.

Les astreintes reposent prioritairement sur le volontariat. En l'absence de volontaires, l'employeur est en droit de les imposer.

Si par « périmètre », vous entendez « client », un partage d'information sur le contexte client permet au salarié d'avoir les moyens de réaliser l'astreinte.

4. Embauche & Départ

- Pouvez-vous nous fournir le mouvement des effectifs de cette instance (entrées/sortie) du premier trimestre par service ?
- Pouvez-vous nous dire si tous les postes ouverts sont pourvus par service, combien restent-ils à pourvoir, depuis quand ?
- Quels sont les problèmes rencontrés ?

REPONSE :

SBU	Recrutement	Départ ou Mut Sortante Externe Groupe	Mobilité Sortante Site	Variation
CC OIC	5	3		2
RÉGION TRANSVERSE	1		1	0
Total	6	3	1	2

Nombre de postes ouverts et par service OIC : **25**

- Infrastructures : **2**
- Cloud : **8**
- Application : **4**
- Pilotage production : **5**
- Réseaux : **2**
- AT ID : **0**
- Customer care : **1**
- Direction : **3**

CTE : 5

Les difficultés rencontrées sont la rareté des profils sur le marché et la difficulté de les attirer sur le site d'Elancourt. La majorité des postes ouverts le sont depuis peu.

EAA/EDP & Formation 2019

5. Campagne des objectifs 2019

- Quel est le taux de réalisation des EAA (objectifs) pour cette instance ? (détails par CCL et pôles)

REPONSE :

Site TS	En signature	Non démarré	Terminé
EUCLIDE	13,27%	45,21%	41,52%

6. EDP

- Quand la campagne des Entretiens de Développement Professionnel doit-elle débuter ?

REPONSE :

La campagne des Entretiens de Développement Professionnel (EDP) démarre le 1er juillet 2019 et se termine le 31 septembre 2019.

7. NOF (Note d'Orientation Formation)

- Où puis-je trouver la Note d'Orientation Formation 2020-2021-2022 (sur intranet et extranet) ?

- A partir de quelle date ?

REPONSE :

La Note d'Orientation Formation 2020-2021-2022 n'est pas encore finalisée.

Des Sous

8. Heures supplémentaires

- Quand le paiement des heures supplémentaires du 4ème trimestre 2018 aura-t-il lieu ?
- Quand le paiement des heures supplémentaires du 1er trimestre 2019 aura-t-il lieu ?
- Pourquoi est-ce si long ?
- Pourquoi n'y-a-t-il pas un paiement chaque mois ?

REPONSE :

Le paiement des heures supplémentaires du 4ème trimestre a été effectué sur la paie du mois de mai

Le paiement des heures supplémentaires du 1er trimestre aura lieu sur la paie du mois de juin 2019.

Ce point a été remonté afin de traiter ces éléments dans de meilleurs délais.

Par principe, les heures supplémentaires sont payées avec un trimestre de décalage.

9. Délai de paiement des notes de frais

Force de constaté que le délai de remboursement des notes de frais est très long.

- Quel est le délai constaté actuellement pour le paiement des notes de frais ?
- Quel est le délai à atteindre ?

REPONSE :

1. Actuellement, il y a un retard de 3 semaines dans le traitement des notes de frais. Une intérimaire est en renfort pour améliorer le traitement des notes de frais et réduire le retard accumulé notamment en mai (en raison des ponts et des congés).

2. Lorsque la note de frais est validée et transmise par papier au service « Note de Frais », le délai moyen est de 7 jours. Le nécessaire est en cours pour retrouver ce délai moyen. Suite à la mise en place de l'outil Concur, nous rappelons qu'il est nécessaire de transmettre les documents au service « Note de Frais », pour que la demande soit traitée. Les documents peuvent être envoyés à l'assistante qui les transmettra en interne au service concerné.

10. Applications des accords

- Je suis muté d'Elancourt à Vélizy ou de Vélizy à Elancourt, y-a-t-il des mesures d'accompagnement ? Dans l'affirmative lesquelles ?
- Que se passe-t-il dans le cas d'une mutation individuelle **qui n'est pas à l'initiative du salarié** ?

REPONSE :

L'accord du 24 janvier 2019 prévoit des mesures d'accompagnement pour les salariés déménageant d'Elancourt à Vélizy ou de Vélizy à Elancourt : indemnisation de l'allongement du temps de trajet, indemnisation de l'allongement de la distance, aide au déménagement, aide à l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion....

Les mesures d'accompagnement sont toutes décrites dans l'accord.

Lorsqu'une mutation individuelle est à l'origine du changement de site de rattachement, l'accord ne s'applique pas.

Une mutation individuelle est toujours issue d'un souhait de développement professionnel exprimé par le salarié.

11. Concur & déclaration des trajets

- La mise à jour du barème 2019 a-t-elle été faite ?

REPONSE :

L'information sera communiquée à la prochaine réunion.

12. Séance de rattrapage

Il est prévu une séance de rattrapage de la politique salariale en juillet (si le pire peut être rattrapé)

- Selon quels critères ce rattrapage sera appliqué et avec quelle rétroactivité ?
- Comment en seront informés les salariés concernés ?

REPONSE :

Le budget « jeune » (salariés de 31 ans et moins) est un budget destiné à accompagner la réussite et le développement des salariés en début de carrière professionnelle.

Cette mesure a une date d'effet au 1er juillet 2019. Les salariés seront informés par les managers de l'application de cette mesure.

Télétravail

13. Accord Télétravail

- Quelle est la date de la commission télétravail ?

REPONSE :

La commission télétravail se réunira courant septembre

Congés

14. Report de congés

- Combien de demandes de report de congés ont-elles été faites ? Pour quelles raisons ?
- Des demandes ont-elles été refusées ? Pour quelles raisons ?

REPONSE :

448 demandes de report ont été faites. Elles le sont toutes pour des raisons de contraintes opérationnelles. Aucune demande respectant les critères communiqués n'a été refusée.

Divers

15. Restaurant d'entreprise

- Les restaurants d'entreprises seront-ils fermés cet été ? Si oui à quelles dates et quels restaurants ?

REPONSE :

Le restaurant de Buroplus2 sera fermé du 29 juillet au 16 août 2019 inclus afin d'effectuer les travaux de rénovation :

- Peinture dans la zone de distribution
- Remplacement du carrelage actuel par du carrelage anti-dérapant
- Mur entre la laverie et le self à rénover

Le restaurant de Nungesser restera ouvert

16. Parking estival

- Quelles seront les dates d'ouverture du parking d'Euclide2 pendant les mois d'été ?

REPONSE :

Cette année, le parking sera en libre accès pour les collaborateurs du 15 juillet au 16 août 2019.

Si nous nous apercevons que le parking est saturé et que cela génère des stationnements « sauvages », les accès seront restreints.

17. CE et retraite

- Pendant combien de temps un retraité peut-il bénéficier du CE, à partir de quelle date est-ce pris en compte ?

REPONSE :

Vous pouvez adresser directement votre question au CE

18. Dossier personnel

- Je souhaite consulter mon dossier personnel ? A qui dois-je m'adresser ?

REPONSE :

Le salarié peut adresser sa demande au service paie.

Questions récurrentes

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel

Les demandes de dérogations (pour travail des samedi/dimanche) arrivées depuis la dernière réunion DP.

Les horaires réalisés suite aux demandes de dérogation (horaire de chaque salarié concerné jour par jour sur toute la semaine sur laquelle a été demandée la dérogation)

REPONSE :

Ces données vous seront remises à la prochaine réunion DP.

Plan de charge

- Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat ?
- Quelles sont les prévisions d'inter-contrat à 4 et 8 semaines ?

REPONSE :

4,1 ETP (équivalent temps plein) sont actuellement en inter-contrat

Il est prévu 4,2 à fin juin et 3,7 à fin juillet

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC

Effectifs du site d'Elancourt :

Voici des questions récurrentes relatives aux effectifs du site d'Elancourt :

Questions :

1. Pourriez-vous fournir une synthèse des effectifs au 31/05 par domaine et secteur ?
2. Pourriez-vous fournir une synthèse des effectifs au 31/05 par catégories socio professionnelles ?
3. Pourriez-vous fournir le mouvement des effectifs du mois précédent par types d'entrées/sortie par domaine et secteur ?
4. Pourriez-vous fournir le mouvement des effectifs du mois précédent par catégories socio professionnelles ?
5. Pourriez-vous fournir une synthèse des états des périodes d'essai (en cours, validée, renouvelé, rupture à la demande du collaborateur, rupture à la demande de Thales,...) pour les nouveaux arrivants du mois courant par domaine et secteur ?

REPONSE :

Répartition des effectifs du site à fin mai 2019 = 439

Fonctions Transverses : 11

LOM : 5

LOU : 1

Région TSV : 95

Région PO : 2

OIC : 302

CTE : 23

Ingénieur Cadre : 77% Non cadre : 23%

SBU	Recrutement	Départ ou Mut Sortante Externe Groupe	Mobilité Sortante Site	Variation
CC OIC	5	3		2
RÉGION TRANSVERSE	1		1	0
Total	6	3	1	2

4. nous ne sommes pas en mesure de fournir ces chiffres

5. nous ne sommes pas en mesure de fournir ces chiffres

Inter-contrat :

Voici des questions récurrentes relatives à la situation d'inter-contrat :

Questions :

1. Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat sur le site d'Elancourt ?
2. Combien de personnes sont en inter-contrat depuis le 1er avril 2019
3. Quelles sont les évolutions prévues en termes d'inter-contrat ?

Thales Services SAS

Compte-rendu de la réunion des Délégués du Personnel d'Elancourt – Juin 2019

REPONSE :

4,1 ETP (équivalent temps plein) sont actuellement en inter-contrat
Ce sont les mêmes personnes en inter-contrat.
Il est prévu 4,2 à fin juin et 3,7 à fin juillet

Activités sur le site d'Élancourt

Voici des questions récurrentes relatives aux activités du site d'Elancourt :

Questions :

1. Quelles sont les principales affaires en cours sur l'instance ? (Effectif actuel et prévision d'évolution de l'effectif sur les principaux projets)
2. Y a-t-il des affaires toujours en sous effectifs ? Si oui, les services concernés ont-ils pris des mesures pour communiquer un éventuel retard sur la prestation vis-à-vis des clients.
3. Parmi les principales offres d'infogérance gagnées depuis Q2 2019, à quelle date sont prévus leur démarrage ?
4. Quelles sont les principales RAO d'infogérances en cours ?
5. Pouvez nous indiquer le nombre de recrutements, de départs dont les démissions.

REPONSE :

1 & 4 : Bids et RAO (réponses aux AO) en cours :

- QASAR (La Poste) : RUN à partir de 2020 - 10 ETP chez OIC
- ASP : RUN à partir de 2020 - 11 ETP chez OIC
- LISI : infogérance Office365 – 2020 – 2 ETP chez OIC
- Groupe thales : Office365 – 5 ETP chez OIC

Décision prise d'ouvrir 36 postes en recrutement en plus du plan de suite dont la moitié sur Elancourt

2. Non, il n'y a plus d'affaire en sous-effectif
3. Le run d'Apria a démarré par lot fin mai et le run de Comutitres démarrera en septembre

5.

SBU	Recrutement	Départ ou Mut Sortante Externe Groupe
CC OIC	5	3
RÉGION TRANSVERSE	1	
Total	6	3

Circuit d'arrivée

Le circuit d'arrivée semble de plus en plus long suite entre autre à l'arrivée de WorkDay. Nous aimerions avoir quelques précisions.

Questions :

Délais d'obtention Badge : le délai d'obtention d'un badge est très long même pour une personne disposant déjà d'un TGI. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ces délais sont de plus en plus longs, délais pendant lequel plusieurs collaborateurs sont impactés et à productivité réduite.

2. Boite vocale : De plus en plus, lors de l'appel d'un correspondant, le message 'la boite vocale n'a pas été configuré' est lu. L'usage de la messagerie téléphonique est donc impossible. Serait-il possible d'intégrer à nouveau cette étape dans le circuit arrivé ?

3. Accès au Kiosque Nungesser : Malgré de nombreuses demandes des collaborateurs n'ont toujours pas accès, plus de 8 mois après leur arrivée et de nombreuses demandes, au site Nungesser dans le but d'aller au kiosque de proximité informatique. Ils doivent être accompagnés ce qui monopolise deux collaborateurs pour un temps important. Est-il possible de régler cette situation rapidement ?

REPONSE :

Les documents nécessaires au circuit d'arrivée sont remis par les assistantes.

Une fois les signatures nécessaires pour le circuit d'arrivée obtenues, il suffit de prendre un rendez-vous pour faire la partie HSE et le badge. La plupart du temps, ce rendez-vous est obtenu dans la journée et la personne repart avec son badge.

Ce point est remonté à la Direction.

Le kiosque se situe dans la zone protégée de Nungesser. Le ministère de la Défense exige un contrôle élémentaire pour tout accès au sein de cette zone. Nous ne demandons pas de contrôle élémentaire pour une personne qui n'a pas au quotidien besoin d'accéder à Nungesser.

Un seul accompagnant est nécessaire pour emmener la personne s'il s'agit d'un prestataire (muni d'une pièce d'identité qu'il remettra à l'accueil contre un badge visiteur). S'il s'agit d'un collaborateur Thales Services, il doit demander à l'accueil un badge visiteur, ce qui lui sera remis en l'échange de son badge, et pourra se rendre seul au kiosque.

Concur

Concur est arrivé et les informations sont difficiles à obtenir pour certains collaborateurs. Voici un recueil des dernières questions nous étant posées :

Questions :

1. Profil et informations personnelles : l'écran profil impose la saisie d'informations personnelles comme des numéros de téléphones et adresses. Pourquoi est-ce obligatoire alors que l'abonnement à titre personnel ne peut être exigé pour la validation du profil ? Si ce n'est pas peut-on changer le libellé afin d'être conforme.

Coordonnées Haut de page

Format :
00+indicatif-N° de tel
Ex pour un N° français : 0033-622334455

Téléphone professionnel (Obligatoire)** N° de poste de travail Fax au bureau Téléphone professionnel 2/à distance

0033 173170683

Téléphone personnel (Obligatoire)**

Bippeur Autre téléphone

Appareils Concur Mobile

2. Saisie de la date de naissance : à plusieurs endroits, cette saisie est demandée à l'aide d'un calendrier graphique ou l'on doit remonter dans le temps ce qui peut, pour certains collaborateurs, être très long. Pourquoi ne pas autoriser de saisie directe ? Pourquoi aussi le redemander et ne pas le saisir une fois pour toute dans le profil ?

3. Recherche de code d'imputation : il est très difficile de trouver un code d'imputation pour un ordre de mission quand celui n'appartient pas à son service. on connaît ce code et on ne peut le saisir. Est-il possible de pouvoir saisir directement les codes sans au préalable connaître la direction qui le gère.

4. Recherche de trains : Il est très difficile de trouver les trains qui permettent des échanges de billets (contrairement à TravelDo). Malgré des choix de TGV au billet plus cher, on se retrouve en loisir et non en professionnel !

5. Code client inconnu : Des billets SNCF ont été émis sans tenir compte du profil avec un code client inconnu provoquant des problématiques au collaborateur avec le contrôleur faux code client=faux billet). Comment éviter cette situation ?

6. Avance de frais : les procédures d'avances de frais sont-elles été changées comme semble le dire les documents Concur en notre possession (suppression de la demande papier).

7. Indemnités Kilométriques :

a. Pourquoi la distance entre sites Thales a diminuée depuis Concur par rapport à JNotes ? Quand les valeurs anciennes seront-elles de nouveau disponibles

b. Pourquoi le cout forfaitaire horaire a-t-il diminué entre Concur et JNotes ? Quand les valeurs notamment en région parisienne, objet de notre périmètre, seront-elles rétablies.

c. Comment les collaborateurs ayant déjà fait des notes de frais vont-ils récupérer la différence ? quand ?

REPONSE :

1. L'outil doit encore être amélioré. Les améliorations seront faites par ordre d'importance (déterminé par le groupe Thales).
2. En principe, cette information devrait provenir de Workday. Aujourd'hui, cette transmission d'information n'est pas possible.
3. A priori, l'outil est compatible avec SAP, mais il a fallu faire des adaptations pour Oracle utilisé par Thales Services. Il est prévu que Thales Services migre vers SAP pour la partie gestion financière.
4. Il est demandé de maîtriser nos coûts de missions. L'anticipation du voyage et la formulation des filtres fait dans Concur sont les deux caractéristiques permettant d'obtenir le plus de choix.
5. Il s'agit de problème de démarrage. La Direction financière et les assistantes de départements sont maintenant informées du plan d'action mené pour résoudre cela. Il ne faut pas hésiter à remonter l'information aux assistantes de départements.
6. L'information sera communiquée à la prochaine réunion.
7. a. Les anciennes valeurs ne seront pas disponibles dans Concur. Ce sont les distances calculées par Concur qui font foi maintenant (googlemap).
b. Les valeurs forfaitaires à prendre en compte sont bien celles des notes de services Thales Services. Certains barèmes restent à mettre à jour dans Concur.
c. Les demandes se font par notes de frais.

Toujours des doutes sur la saisie des informations dans JTime pour les apprentis, surtout depuis certaines demandes émanant de contrôleuses de gestion. Voici une synthèse des problématiques :

Questions :

1. Temps de travail : Des informations contradictoires sont données par différents acteurs sur la saisie du temps de travail : certaines assistantes imposent un temps de travail saisi de 35h par semaine quel que soit le temps travaillé, d'autres 38h30mn (soit 35h lissé sur l'année tenant compte des RTTs ou 7h42 par jour), d'autres le temps réellement effectué. Quelle est la réelle méthode à suivre ?
2. Journée de solidarité : Les apprentis en semaine de cours à Thales Services sont revenus sur site ce lundi. Aucune information n'a été faite pas l'école. A TGS, les apprentis n'ont pas travaillés. Quelle est la règle à prévoir lorsque l'apprenti est en cours et que l'école est fermée.
3. Imputation en périodes scolaires : durant la période d'alternance en école, il a directement été demandé à certains apprentis de saisir dans JTime 'Absence Autorisée Payée » puis « Absences Autorisées Non payées ». Actuellement ils imputent sur code structure avec la rubrique 'Formation en Alternance'.
 - a. Le fait de dire absence autorisée n'implique-t-il pas que les assurances liées au contrat de travail ne s'appliqueraient pas durant la période scolaire et le trajet domicile école ?
 - b. Le choix de « non payé » n'impliquerait il pas d'avoir une réduction de salaire ?
 - c. Quels sont les recommandations RH ?

RÉPONSE :

Le temps de travail est bien 35H.

La règle veut que l'employeur s'assure que l'alternant est en cours ou chez l'employeur ou en révision. L'auto-déclaration de l'alternant doit permettre la distinction du motif d'absence au poste et le contrôle. La bonne saisie pour un salarié en cours est bien « formation en Alternance ». En matière d'assurance la preuve peut être apportée par d'autre moyen, Jtime seul n'est parfois pas suffisant.

Saisir « formation en Alternance ».

PROCHAINE REUNION : le 25 juillet 2019